

### **Cotisez à votre REER et à votre CELI au moyen des services bancaires en ligne**

Voici une autre façon simple de cotiser à votre REER et à votre CELI collectifs : les services bancaires en ligne!

#### Services bancaires en ligne

Si votre régime permet le versement de cotisations ponctuelles, vous n'avez qu'à choisir l'un des bénéficiaires suivants (dans la plupart des grandes banques) :

- **Manuvie-Participant-REER collect** pour verser une cotisation ponctuelle à votre REER collectif de Manuvie
- **Manuvie-Participant-CELI collect** pour verser une cotisation à votre CELI collectif de Manuvie

Il vous suffit d'ajouter les bénéficiaires susmentionnés à votre liste. Afin d'envoyer une cotisation, vous devez fournir votre numéro de client, indiqué à la deuxième page de votre relevé dans le coin supérieur gauche.

Pour cotiser à un REER de conjoint, vous pouvez sélectionner le bénéficiaire **Manuvie-Participant-REER collect** afin de verser une cotisation ponctuelle (si votre régime le permet). Les conjoints ne peuvent pas cotiser au REER de conjoint établi en leur nom.

Vos cotisations seront envoyées à Manuvie dans un délai de deux jours ouvrables afin d'être traitées.

Si vous versez déjà vos cotisations ponctuelles en ligne à partir du site sécurisé à l'intention des participants, poursuivez sur cette voie!